

GESTION DIFFRENCIEE DES CIMETIERES

Ou comment gérer différemment le cimetière ?

En partenariat avec



L'objectif de la *gestion différenciée* dans un cimetière consiste à concevoir cet espace comme un *espace jardiné* et faire en sorte que le *végétal* ne soit plus une contrainte mais, au contraire, un *atout* pour ce lieu public, par exemple par l'enherbement des allées, la mise en place de plantes couvre-sol, etc.

De plus, dans un contexte où la réglementation relative à l'usage des produits phytosanitaires est de plus en plus contraignante, *les cimetières*, avec les terrains de sports, sont souvent la dernière étape du « *zéro phyto* » pour les collectivités. La mise en œuvre d'une *gestion différenciée* peut ainsi faciliter un entretien sans pesticides.

Toutefois, il reste souvent difficile d'appliquer ce mode de gestion dans les cimetières du fait de la perception des familles vis-à-vis du lieu, mais aussi à cause d'une conception au départ, trop souvent minérale. La *conception nouvelle des cimetières* ou de leur extension peut être une *opportunité* au *changement de pratiques*. Enfin, plus qu'ailleurs, la *communication* est un outil *indispensable* pour accompagner les changements dans les cimetières. ”



Enherbement des allées



Profiter d'une extension pour végétaliser un nouvel espace

Enherbement et utilisation
de plantes couvre-sol



DU CIMETIERE TRADITIONNEL AU CIMETIERE JARDINE



Gestion différenciée, de quoi parle-t-on ?

La gestion différenciée consiste à pratiquer un entretien adapté des espaces verts selon leurs caractéristiques et leurs usages. Il s'agit de faire le bon entretien au bon endroit. Cette démarche est particulièrement pertinente pour les communes qui ont de plus en plus de surfaces à entretenir avec des effectifs et des moyens qui stagnent. Elle est également bien adaptée aux sites sensibles et naturels par son approche environnementale.



La place des cimetières a évolué dans le temps...

Historiquement situés à **côté de l'église**, les cimetières se sont peu à peu **déplacés à la périphérie des bourgs**, avec les théories hygiénistes du milieu du XIXème siècle, tout en privilégiant l'implantation et la symbolique. Désormais, les cimetières sont des espaces davantage conçus comme des **parcs paysagers**. La mutation de ce lieu amène une réflexion sur leur requalification et leur extension.

En effet, les cimetières sont des **lieux publics de méditation, de recueillement et de mémoire**. Mais ils sont aussi des lieux faisant l'objet de contraintes législatives et réglementaires exercées par les pouvoirs de police générale et spéciale dévolus au maire. Plusieurs pistes d'actions sont possibles pour réussir l'évolution de ce type d'espace : cela concerne la signalétique, la disposition, l'utilisation des matériaux locaux, ... Lors de la création d'une extension, et afin d'en faire des lieux participant à la qualité de vie, il est important de veiller à assurer une greffe à l'existant, de projeter des espaces jardinés, d'assurer l'harmonie, l'accessibilité, le respect du cycle de l'eau...

L'extension du cimetière de Colombiers-du-Plessis

En 2012, la commune a réalisé une **extension du cimetière**, en acquérant une parcelle mitoyenne. Aidés par le CAUE de la Mayenne, les élus ont fait le choix d'un **aménagement permettant une meilleure intégration paysagère** : avec la création d'un jardin du souvenir aménagé sous forme de cuvette remplie de galets noirs et recouverte d'une grille en fonte, la mise en place de mobilier, la construction du mur de manière cohérente et homogène avec l'existant et la création de quatre carrés, plantation de haies de buis, etc. Au-delà du jardin du souvenir, l'aménagement du cimetière est à mettre en avant : **emplacements entourés de haies, massifs, pelouses**. Par ailleurs, ces travaux ont également été l'occasion d'améliorer l'accès au cimetière pour les **personnes à mobilité réduite** et d'aménager un parking, dont quelques unes sont en **dalles engazonnées**.

Le cimetière classé de Bouère

Aménagé en 1778, le cimetière de Bouère est conçu en jardin à la française, et est classé. Il est constitué de buis et d'ifs centenaires. La végétation, la géométrie et la forme des lieux sont protégées.

L'entretien de ce site consiste à une **taille** 1fois/an à la Toussaint **des buis** (3 semaines de travail à 2 personnes pour réaliser les 3 faces des haies). Au niveau des **inter-tombes** (sable) les agents ont recours à l'usage de la **binette et du râteau** (5 à 8 fois par an). Les **allées totalement engazonnées** sont quant à elles **tondues en mulching**. De plus, un **règlement** a été défini pour la gestion du cimetière et est affiché à l'entrée du site. Par ailleurs, les **agents** de la commune se sont **formés** à des techniques de gestion des espaces verts.

➔ **Le classement du jardin et la mise en place d'un plan de gestion différenciée des espaces verts sur la commune**

REPONSES TECHNIQUES POUR UNE GESTION DIFFERENCIEE

APPLIQUEES AUX CIMETIERES

Il existe différents exemples d'aménagement et de pistes de techniques pour l'entretien des cimetières :

Pour mettre en place une gestion différenciée dans le cimetière, **différentes techniques** sont possibles :

- l'**enherbement des allées**
- pour les allées principales, le **béton désactivé ou enrobé**
- les **plantes couvre sol**, tels que les sédums, thym ou plantes vivaces couvre-sol... autour des tombes
- l'utilisation de **plantes choisies le long des murs**.

Du point de vue matériel, il est conseillé :

- l'**adaptation** de la taille de la **tondeuse** à la largeur des allées (ou inversement)
- le **désherbage mécanique** avec des outils tels qu'un rabot sur microtracteur, un rabot sur motoculteur, des disques horizontaux sur motoculteur.



Rabot sur microtracteur



Rabot sur microtracteur



Désherbage mécanique à disques horizontaux sur motoculteur

Précigné mise sur le perfectionnement de ses agents

Depuis 5 ans, la commune de Précigné (72) a fait le choix d'un entretien sans avoir recours à l'usage de produit phytosanitaire. Dès la 1^{ère} année, des affiches expliquant ce non usage de produit ont été installées aux entrées du cimetière.

Tous les ans, les agents de la commune perfectionnent leurs techniques d'entretien du cimetière : entretien à la binette, engazonnement des allées, mise en place de couvre-sol (sédum) dès que cela est possible...



Et la communication

La communication et l'information du changement de pratique doit faire l'objet d'un travail particulier afin d'assurer le succès de cette démarche auprès des usagers : réunion d'information, affiche dans le cimetière, création d'un règlement, échanges réguliers avec les usagers...

Ressources documentaires

Pour en savoir plus



Programme du Conseil départemental de la Mayenne

Animé par la Chambre d'Agriculture de la Mayenne

Parc Technopole - Changé

Rue Albert Einstein

BP 36135

53061 LAVAL Cedex 9

Tél : 02 43 67 38 75

Mail agathe.lemoine@mayenne.chambagri.fr



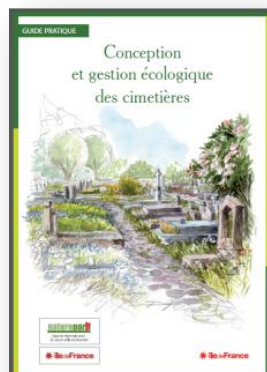
CAUE de la Mayenne

2 rue de l'Ermitage

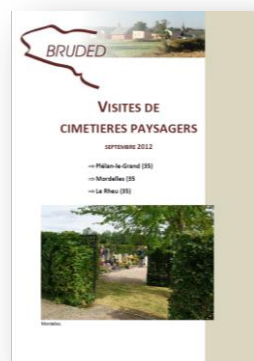
53000 LAVAL

Tél. 02 43 56 41 79

Mail : c.a.u.e.53@wanadoo.fr



>> [Guide pratique de l'Agence régionale de la nature et de la biodiversité d'Ile de France](#)



>> Compte-rendu de visites de cimetières paysagers, Bruded 2012



>> Site Ecomotivés, espace collectivités
<http://www.ecomotives53.fr>



>> Et ailleurs ?
Découvrez un acteur de la gestion différenciée en Wallonie !
<http://www.gestiondifferentiee.be>



Conseil départemental de la Mayenne
Direction de l'environnement et de la prévention des risques

www.lamayenne.fr

www.ecomotives53.fr



Association Synergies

Tél : 02 43 49 10 02

Mail : synergies-reseau-collectivites@orange.fr